

13 oct 2023 -16:54

Appartient à [Conseil des ministres du 13 octobre 2023](#)

## Simplification de l'accès à la fonction de pompier

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant l'accès des candidats à la fonction de pompier.

Ces projets répondent aux objectifs suivants :

- faciliter l'accès des candidats à la fonction de pompier en simplifiant les procédures applicables au certificat d'aptitude fédéral (CAF), première étape lors du recrutement d'un pompier
- parvenir à une formation cohérente et pédagogiquement responsable, sans sacrifier la qualité et la sécurité, avec un haut degré de flexibilité, de liberté de choix et en rendant le personnel stagiaire très rapidement employable.
- rendre possible la reconnaissance comme formation continue des formations qui ne sont pas organisées par des centres de formation
- créer de nouvelles équivalences entre formations et de nouvelles dispenses de suivi de certains cours

Les modifications ont été apportées à la suite de discussions dans des groupes de travail avec les différentes parties prenantes. Il s'agit de changements sans réforme profonde du contenu de la formation ou des principes du CAF, mais qui représentent des gains de temps et des avantages significatifs pour le personnel ou pour l'organisation des centres de formation et des zones de secours.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours et l'arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 janvier 2018 relatif au transfert du personnel opérationnel des zones de secours du personnel pompier vers le personnel ambulancier et vice versa*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)